



A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Toutes les structures éducatives de France et des DROM-COM ainsi que celles de la francophonie à l'international sont invitées à rejoindre ce projet !

Les **écoles maternelles, élémentaires et les collèges** : le Kamishibaï plurilingue permet de développer chez les enfants des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet rejoint les objectifs du Ministère de l'Éducation Nationale qui préconise dès l'école maternelle un « éveil à la diversité linguistique », une « sensibilisation à la pluralité des langues »¹ dans les nouveaux programmes et qui indique que « Les langues parlées au sein des familles peuvent être utiles à cette fin »².

Les **centres de loisirs** : le processus de création de l'histoire et d'illustration des planches peut alors se révéler comme un projet éducatif à forte valeur artistique et réalisé lors des vacances scolaires ou étalé dans le temps. Les connaissances linguistiques des animateurs, des enfants (et des parents !) peuvent se révéler une véritable ressource à exploiter pour mener à bien le projet !

Les **bibliothèques, BCD, médiathèques...** : Les professionnels du livre connaissent généralement très bien les kamishibaïs, certains le pratiquent déjà pour animer des séances de lecture grand public.

Les **centres socio-culturels et les associations** qui militent comme Dulala pour promouvoir la diversité culturelle, le vivre ensemble et qui animent des ateliers à destination des enfants dans lequel la création d'un Kamishibaï plurilingue trouve tout son intérêt !

Les **instituts français** ou **lycées français** à l'international : la création d'un Kamishibaï plurilingue permet de travailler sur le français, tout en intégrant les langues des apprenants et de leur pays.

Alors vous êtes prêt-e-s ?

Faites preuve d'imagination et séduisez-nous avec vos plumes, vos pinceaux et ... vos langues !

Avec le soutien de La Fondation Lama



¹ Arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015 MENESR - DGESCO MAF 1

² Loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013



REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par Dulala, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un Kamishibaï plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les structures éducatives accueillant des enfants de 3 à 15 ans (écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, collèges, bibliothèques...) basées en France métropolitaine et DROM-COM, ainsi que les structures éducatives de la Francophonie (Instituts et lycées français). Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibaï sera accepté par groupe ou classe participant/e.

Le nombre de groupes ou classes candidats est limité à 100. Les candidatures sont retenues par ordre d'inscription (à réaliser avant le 30 septembre 2022).

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37X27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). *Vous pouvez donc imprimer votre kamishibaï sur un format A3 puis découper les marges.*

Le kamishibaï doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibaïs de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibaï : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police 16 par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.



Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (français et trois autres langues minimum). Le Kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagères.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibais

Le kamishibai devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier de 250 g (semi cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l'original.

Les dessins ne devront pas être pliés ni roulés.

Attention, cette impression représente un coût : informez-vous des possibilités d'impression dans votre structure !



Les planches devront être envoyées impérativement **avant le 15 mars 2023**, cachet de la Poste faisant foi. Attention, **seulement les planches** sont à envoyer et non pas le butaï (le castelet).

Le kamishibaï doit être envoyé à l'adresse :

DULALA chez MUNDO
Concours Kamishibaï plurilingue
47 Avenue Pasteur
93100 MONTREUIL

A l'issue du concours, les planches ne seront pas retournées à la structure éducative.

Le kamishibaï devra également si possible être scanné et envoyé par WeTransfer à l'adresse concours@dulala.fr. Un tutorial pour aider à réaliser le scan sera envoyé par mail une fois l'inscription finalisée. En cas d'impossibilité d'envoyer une version numérisée, merci de le faire savoir rapidement par mail.

La personne responsable du projet pédagogique devra remplir son ***carnet de bord*** en ligne (lien fourni dans le courriel d'accusé de réception de l'inscription). Les **données du carnet de bord** pourront être traitées par Dulala afin d'étudier l'impact pédagogique du concours. Aussi, Dulala s'engage à ne pas diffuser les données brutes des carnets de bord telles qu'elles auront été recueillies.

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé d'artistes, pédagogues, représentants de l'Education Nationale, linguistes, professionnels du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- *place et utilisation des langues dans l'histoire
- *diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- *construction de l'histoire
- *créativité dans les illustrations
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie 3-6 ans

Catégorie 6-10 ans

Catégorie 10-15 ans



Les prix seront attribués lors d'une cérémonie qui aura lieu le jeudi 1er juin 2023 à la Maison de la Culture du Japon à Paris.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibai par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibai plurilingue de Dulala et du réseau Kamilala". Le logo du concours pourra également être apposé.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail soit être légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.


Art. 10 : Organisateur du Concours


Ce concours est organisé par l'association française Dulala et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de Dulala en charge de son animation.


CALENDRIER




Pour participer au Concours Kamishibai plurilingue 2022-2023, voici la marche à suivre :

-  Inscrivez-vous avant le **30 septembre 2022** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne (seules les 100 premières inscriptions seront retenues).

-  Envoyez-nous votre Kamishibai plurilingue et votre carnet de bord avant le **15 mars 2023** (consultez les modalités d'envoi dans le règlement du concours).

-  Un grand jury analysera vos travaux durant les mois de **mars et avril 2023**.

-  Rendez-vous **le jeudi 1^{er} juin 2023** pour la remise des prix du concours qui aura lieu à la Maison de la Culture du Japon à Paris !